



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Compte rendu succinct de la séance du 30 mars 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le mardi 30 mars 2021 à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 24 mars 2021.

**Etaient présents** : Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAROU, Anthony GARCIA, Valérie BOUYSSOU, François IBANES, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Pascale LANTERI, Xavier SURRIRAY, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Laurent ILLUMINATI, Eric LECROISEY, Céline MONTAVON, Natacha SALLES

**Etaient représentés** : Frédérique TUFFERY par Pierre CARRIERE, Monique TEISSIER par Denis TERRAILLON, Gilles HENRY par Xavier SURRIRAY, Aurélie DIAZ par Christine BROCC

**Absents** : Nicolas CAZENAVE, Yoann DE RAMIERI, Stéphanie VIALLET

**Secrétaire de séance** : Anne VALOIS

En vertu des dispositions de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 qui a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus, l'accueil du public n'a pas été autorisé. La retransmission de la séance a été faite en direct sur le Facebook de la commune.

#### **00- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 23 février 2021.

**Vote à l'unanimité**

#### **01 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Départ du policier municipal Vincent BACCEI, le 16 avril 2021, pour la région de RENNES.
- Le vendredi 14 mai, jour de Pont pour l'Education nationale, les services municipaux seront fermés. Une astreinte technique sera maintenue.
- Rencontre avec M. Christophe MAUNY, DASEN, le 8 mars 2021 : visite de l'école maternelle et réunion de travail sur la carte scolaire du Lycée de Gignac.
- Une 16<sup>ème</sup> classe a été attribuée à l'école élémentaire Font Mosson. Des travaux d'aménagement doivent être conduits pour la création de cette classe pour la prochaine rentrée scolaire

- Rencontre avec le Député Jean-François ELIAOU le 19 mars 2021 qui s'est fait le relais de la commune pour la carte scolaire du lycée de Gignac.
- Sur le même sujet, une lettre cosignée par le Maire, le Président de l'AMF34 et le Président de la CCVH a été transmise à la Rectrice. La Présidente de la Région avait fait de même.
- Rencontre avec le DDTM (Matthieu GREGORY) le 16 mars 2021 pour une réunion de travail portant sur la lutte contre la cabanisation, la sécurité routière, la police de l'eau et les Obligations légales de Débroussaillage.
- Lancement de la consultation pour le choix d'un cabinet d'études qui conduira la modification et la révision du PLU
- Vote du Débat d'Orientations Budgétaires du CCAS.
- Remerciements à Mme HAMDAROU et à l'équipe du CCAS pour l'organisation de la vaccination des personnes inscrites au CCAS. Toutes ces personnes ont été vaccinées.
- Mise en place du Rezo Pouce qui a connu des difficultés qui sont aujourd'hui résolues.
- La commune a sollicité une subvention dans le cadre de l'appel à projets du Plan de Relance pour l'équipement numérique des écoles.
- Vote du Débat d'Orientations Budgétaires de la CCVH et du Plan Pluriannuel d'investissement pour un montant de 12 M d'€. La commune de Montarnaud est concernée pour divers projets.
- Vote du Débat d'Orientations Budgétaires du SIADE, le 26 mars 2021.

## **02 -ADMINISTRATION GENERALE**

### **2-1 Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs comme suit :

<b>CREATIONS</b>	
Adjoint d'animation à temps complet (35H00)	1

**Vote à l'unanimité**

### **2-2 Convention de financement relative au transport des élèves de Montarnaud domiciliés à moins de 3km de leur établissement**

Le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec Hérault Transport pour organiser, à titre expérimental jusqu'au terme de l'année scolaire, un transport scolaire à destination de l'école Font Mosson, au départ du collège Vincent Badie.

Dans la mesure où les bus utilisés sont réemployés par Hérault Transport, le coût de l'opération s'élève à 1809 € par bus, pour une année scolaire. Ce montant sera proratisé pour l'année scolaire en cours.

**Vote à l'unanimité**

### **2-3 Subventions aux associations locales**

Compte tenu de l'état des demandes de financement présentées par les associations pour l'année 2021 et de l'intérêt local de leurs activités, le Conseil Municipal a décidé d'allouer des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020	SUBVENTION 2021
MONARC		350 €
MONTARNISSIMO		900 €
ACPG-CATM		500€
ESPOIR POUR UN ENFANT		500 €
ENVIRONNEMENT MONTARNEEN		400 €
LES JARDINS DE TELLUS		400 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 050 €</b>

**Vote à l'unanimité**

#### **2-4 Règlement intérieur du Conseil des Sages**

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur présenté par le Conseil des Sages.

**Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY, Mme MONTAVON)**

#### **2-5 Opération « abris à chauves-souris et mésanges »**

Le Conseil municipal a adopté le projet de charte à faire signer aux personnes intéressées pour participer à l'opération « abris à chauves-souris et mésanges ».

**Vote à la majorité absolue (1 abstention : M. ILLUMINATI)**

#### **2-6 Adhésion de la commune à Hérault Ingénierie**

Le Conseil a décidé d'adhérer à **Hérault Ingénierie**, établissement public créé par le Département de l'Hérault.

Montant de la cotisation annuelle pour 2021 : 1 140 €.

**Vote à la majorité absolue (1 abstention : Mme MONTAVON)**

#### **2-7 Convention avec la DDTM pour le prêt d'un radar pédagogique**

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention à conclure avec la DDTM pour le prêt d'une durée de deux mois à la commune, d'un radar pédagogique. La DDTM fournira à la commune les données enregistrées par le radar.

Les frais de raccordement à l'éclairage public sont à la charge de la commune qui devra définir le lieu d'installation du radar.

**Vote à l'unanimité**

### **03 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

#### **3-1 – Décisions municipales**

DATE	OBJET
10 mars 2021	Décision d'ester en justice dans les instances 2101099-3 et 2101101-3 : recours pour excès de pouvoir et référé-suspension déposés par M. Kamal BERKANI contre l'arrêté municipal portant suspension de fonctions d'un an avec 9 mois de sursis, après avis conforme du Conseil de Discipline.

### 3-2 DIA

N° DIA	Réf. Parcelle	Désignation du bien	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix €
c21.00001	AK 238 Les Pouses	Non bâti	422	159 000
21-84	BD 58	Bâti sur terrain propre	5500	365 000
c21.00002	AN 84 et 85 La Baume	Bâti sur terrain propre	864	640 000
c21.00003	AE 178	Bâti sur terrain propre	157	245 000
c21.00004	AA 148	Bâti sur terrain propre	179	205 000
c21.00005	AE 106	Bâti sur terrain propre	46	130 000
c21.00006	AE 64	Bâti sur terrain propre	544	170 000
c21.00007	AE 227	Bâti sur terrain propre	299	370 000
c21.00008	AL 164, 165 et 125	Non bâti	1319	430 000
c21.00009	AI 46	Bâti sur terrain propre	159	270 000
c21.00010	AE 25	Bâti sur terrain propre	331	403 000
c21.00011	AE 21 à diviser et 22 1/3 indivis	Non bâti	1765	250 000
21-971	BD 72	Bâti sur terrain propre	4810	450 000
c21.00012	AM 141 et 142	Bâti sur terrain propre	993	383 500
c21.00013	AI 106, 107 et 124 Lot 445 ZAC du Pradas	Non bâti	1029	190 000
c21.00014	AE 206	Bâti sur terrain propre	308	293 000
c21.00015	AA 25	Bâti sur terrain propre	485	185 000
c21.00016	AD 44	Bâti sur terrain propre	458	348 000
c21.00017	AH 61	Bâti sur terrain propre	550	355 000
c21.00018	BO 163	Non bâti	554	48 650,10
c21.00019	AK 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283 et 284	Non bâti	75	975
c21.00020	AI 33	Bâti sur terrain propre	159	260 000
c21.00021	AA 129	Bâti sur terrain d'autrui	77	120 200
c21.00022	AK 89	Bâti sur terrain propre	300	295 000

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Montarnaud, le 31 mars 2021

Le Maire,

**Jean-Pierre PUGENS**